

Protocole d'accueil

L'épidémie due au coronavirus Covid19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes transmises par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

1 : LE PROTOCOLE SANITAIRE

Les parents sont invités à **prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école**. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8° ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école. Dans le contexte actuel, il en ira de **votre responsabilité** de ne pas mettre votre enfant à l'école s'il a le moindre symptôme lié au covid19 soit : *toux, fièvre, courbatures, douleurs abdominales, éruptions cutanées, perte d'odorat/goût*.

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Les élèves :

- Vos enfants appartiendront à un groupe et seront accueillis dans une salle de classe qui leur sera dédiée. Les tables seront nominatives en respectant un espace de 4 m² par élève afin de garder une distance minimum d'1 mètre entre eux.

- Un lavage des mains sera effectué à minima lors des moments clefs de la journée :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant la reprise des cours, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Chaque classe étant dotée d'un évier, du savon sera mis à disposition afin que les élèves puissent s'y laver les mains. Du gel hydro alcoolique sera à disposition aux entrées de l'école et dans chaque classe.

- Les élèves ne porteront pas de masque. Si certaines familles souhaitent que leur enfant ait un masque, ils doivent le lui fournir et s'assurer au préalable qu'il sait l'utiliser.

- Les manteaux des élèves seront posés sur le dossier de leur chaise.

- Les enfants devront apporter dans leur cartable LEUR boîte de mouchoirs jetables, LEUR rouleau d'essuie-tout et LEUR petite bouteille d'eau individuelle.

- Les enfants ne se prêteront aucun objet, jeu, livre, stylo ... Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

- Le respect des gestes barrières en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève. Les gestes barrières seront appris le premier jour de classe et rappelés aussi régulièrement que nécessaire.

Les enseignants :

- Ils porteront un masque.
- Ils procéderont à un lavage régulier des mains.
- Ils ne toucheront pas au matériel scolaire de vos enfants, et ne pourront donc pas faire de correction directement sur les copies ou les cahiers.

2: ACCUEIL DES ELEVES

- Les locaux :

Les lundis et jeudis, les élèves seront accueillis dans les classes situées dans une des deux « ailes » de l'école. Les mardis et vendredis, ils seront accueillis dans l'autre « aile ». Cela permettra au personnel d'entretien d'avoir le temps nécessaire pour assurer un nettoyage maximal des espaces.

- Une désinfection quotidienne complète sera effectuée (pulvérisation, poignées des portes, interrupteurs, tables, chaises...) et plusieurs fois par jour concernant les sanitaires.
 - Aération régulière des classes et halls.
 - La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.
 - Les protocoles de désinfection des locaux sont mis en place par la mairie qui veillera à une désinfection plusieurs fois par jour des points de contact (interrupteurs, poignées de portes...)
 - Les portes des classes resteront ouvertes pour éviter au maximum les points de contact.
- Les flux d'élèves dans les sanitaires seront surveillés afin de maintenir les distanciations physiques et s'assurer de l'application des gestes barrières.
- Mise en place d'une signalétique claire afin de permettre aux enfants de se déplacer dans l'école en limitant les croisements.
- Lors des déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux. (matérialisée au sol)

- **Gestion du matériel scolaire :**

Chaque enfant sera muni de son propre matériel scolaire (trousse, crayons, ...) qui doit être marqué au nom de l'enfant. Aucun prêt ne sera permis entre élèves.

Les élèves ne pourront pas se déplacer et utiliser le TNI. Seul l'enseignant pourra utiliser le stylet, l'ordinateur, le clavier.

- **L'accès aux bâtiments est strictement interdit aux familles.**

3 : RECREATIONS

- Les récréations sont organisées par groupe (donc 10/12 enfants maximum) à des horaires précis décidés en équipe afin d'éviter tout croisement avec un autre groupe. Les distances de sécurité devront être respectées. Aucun objet/ jeu ne sera partagé avec un camarade. Les jeux de contact, de billes ou tous ceux qui impliquent de se passer des objets seront interdits.

- Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air la plus large possible.

- Les élèves ne toucheront ni les poignées de portes ni les interrupteurs.

- Un passage aux toilettes sera organisé avant et au retour de la récréation en respectant les mesures de distanciation, sous surveillance de l'enseignant de la classe.

4 : L'ARRIVEE A L'ECOLE / LA SORTIE DES CLASSES

Pour les élèves de CP et CE1 : L'entrée et la sortie des élèves se feront aux portes et horaires habituels. Ils seront dirigés dans leur classe par un adulte.

Pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 : Ils entreront et sortiront par l'entrée principale de l'école aux horaires habituels. Ils seront dirigés dans leur classe par un adulte.

Ces horaires d'accueil pourront être modifiés par la suite afin d'éviter les flux. Ils seront alors précisés à chaque famille.

Les distances de protection (plus d'un mètre) entre personnes devront être respectées et chaque enfant entrera seul dans l'espace scolaire.

Chaque enfant se lavera les mains en arrivant à l'école et avant de sortir.

Une liste des élèves accueillis sera établie en fonction des priorités déterminées par les autorités sanitaires. Chaque famille dont l'enfant est accueilli sera informée individuellement. Seuls les élèves inscrits sur cette liste seront acceptés.

5 : ENFANTS OU PERSONNELS ATTEINTS

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres... En cette période, les maladies saisonnières étant passées, nous serons obligés de considérer que l'apparition d'une toux subite ou de fièvre sont signes d'une infection au Covid (attention aux élèves allergiques).

Le protocole actuel prévoit un appel au SAMU, les parents seront également immédiatement informés.

En cas de survenue ou de suspicion de maladie, un masque chirurgical sera immédiatement donné à cette personne afin que l'émission de virus dans l'air ambiant soit limitée. La personne qui prend en charge ce malade devra aussi être dotée d'un masque ainsi que de gants.

S'il s'agit d'un adulte (enseignants, auxiliaire de vie scolaire, personnel municipal ou d'animation), celui-ci devrait pouvoir immédiatement quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet.

Pour un enfant, celui-ci sera immédiatement isolé et les parents seront appelés pour qu'ils viennent le chercher.

La procédure sera alors rappelée aux parents :

éviter les contacts.

appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

Si les symptômes s'aggravent et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

La zone où se trouvait la personne malade devra être évacuée des autres occupants qui seront accueillis dans une autre salle disponible. Personne ne retournera dans la salle avant un nettoyage complet. L'agent d'entretien sera immédiatement informé de la situation.

L'école avertira immédiatement l'Inspection de l'Éducation Nationale, le Maire ainsi que le médecin de l'Éducation Nationale pour la conduite à tenir concernant les autres enfants.

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.